



EPCC DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON
Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2005 – 38 du 4 octobre 2005

Objet : vote du compte administratif 2004 régularisé

L'an deux mille cinq, le quatre octobre à dix heures, s'est réuni au Château de La Roche Guyon le conseil d'administration de l'E.P.C.C. dûment convoqué le 12 septembre 2005.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Etaient présents :

Administrateurs

- *Président* : Raymond LAVAUD, vice-président du conseil général du Val d'Oise, président de la commission culture, loisirs, tourisme
- *Représentant de l'Etat* : Patrice PENNEL, Préfecture du Val d'Oise (DACI)
- *Représentant du Conseil général du Val d'Oise* : Robert DAVIOT, vice-président, conseiller général du canton de Domont
- *Représentant de la commune de La Roche Guyon* : Alain QUENNEVILLE, maire
- *Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français* : Madame Dominique HERPIN-POULENAT
- *Propriétaire du château* : Guy-Antoine de La ROCHEFOUCAULD

Personnalités qualifiées

- *Personnalité désignée par le Conseil général* : Luc-Alain VERVISCH, directeur général adjoint du département du Val d'Oise
- *Personnalité désignée par le propriétaire* : Yolaine de La ROCHEFOUCAULD
- *Personnalité désignée par la commune* : Gilles MACRE, maire adjoint de la commune de La Roche Guyon.

Représentants du personnel

- Olivier LOPES

Excusés :

- Jean-Pierre BADY, conseiller maître à la cour des comptes et président du conseil national des Parcs et Jardins
- Jean-François DE CANCHY, directeur régional des affaires culturelles (DRAC Ile-de-France)
- Christophe DURAND, conseiller général
- Alain LEYKINE, conseiller général
- Christian LEYRIT, préfet du Val d'Oise
- Jean-Pierre MULLER, conseiller général
- Guy PARIS, vice-président de L'EPCC, conseiller général
- Vincent SUKHASEUM, représentant du personnel
- Michel TRON, architecte des bâtiments de France
- Bernard TOUBLANC, Directeur de la Caisse d'Epargne Ile de France Nord

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'EPCC,

Après en avoir délibéré (POUR : 8, ABSTENTIONS : 2),

DIT que suivant les recommandations du comptable public, le compte administratif 2004 a été recalculé aux centimes d'euros près.

VOTE le compte administratif 2004 modifié joint à la présente délibération.

LE PRESIDENT DE L'EPCC



Raymond LAVAUD